

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 20 JANVIER 2022 DU COMITÉ SOCIAL ÉCONOMIQUE DE DARTY GRAND OUEST

La réunion s'est déroulée en visioconférence par l'outil TEAMS.

Début de séance : 10h00.

Présents

Pour la direction

- M. DE LAPLAGNOLLE Éric, Directeur des Ressources Humaines,

Invités Par le CSE

- M. PRIOU Maxime, Expert-Comptable du Cabinet Gérard POUSSIN (point 1 et 2) ;

Pour les membres titulaires EOT

CFDT : - M. MARANDEAU Vincent

- M. PEZAT Jean-Noël

- M. ROSIEK Gérald

SL : - M. DIOLOGEANT Marc

- M. HEREDIA Noël

- Mme. N'GOLET Nathalie

Élus : - M. BEAUBOIS Iannis

- Mme ENYEGUE NKOLO Toua

- Mme PASTERNAK Sylvie

- M. PERUCAUD Didier

- M. VILLA Francis

Pour les membres titulaires Cadres

CFE-CGC : - M. BERTIAUX Bruno

- M. HARRE Laurent

Pour les membres titulaires AM

CFE-CGC : - M. GAUTREAU Laurent

Pour les membres suppléants EOT

CFDT : - M. GRUDET Loïc

- M. LE CARFF Pascal

CFTC : - M. APPLAUSO Giovanni

SL : - M. BARAN Gianni

Représentants Syndicaux

CFDT : - Mme DA ROCHA PEREIRA Isabelle

CFTC : - Mme LELUBEZ Sabrina

CGT : - M. BRIULET Pascal

Absents

CFDT : - M. FOUCHE Florent

CFTC : - M. PHILIPOT Jean-Michel

Élus : - M. VAN DE ROSTYNE Philippe

SL : - Mme PRUDHOMME Corinne

CFE CGC : - Mme BRACHET Caroline.

Les votants sont les 14 élus titulaires, ainsi que les 4 membres suppléants présents soit 18 votants.

Ordre du jour

- 1 Information et consultation du Comité Social et Économique de l'UES DARTY GRAND OUEST sur les comptes du Comité Social et Économique de l'UES DARTY GRAND OUEST pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021. 3
- 2 Information et consultation du Comité Social et Économique de l'UES DARTY GRAND OUEST sur la résolution d'affectation du résultat du Comité Social et Économique de l'UES DARTY GRAND OUEST pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021. 11
- 3 Présentation du rapport de gestion du Comité Social et Économique de l'UES DARTY GRAND OUEST du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021. 12
- 4 Points divers. 13

1 Information et consultation du Comité Social et Économique de l'UES DARTY GRAND OUEST sur les comptes du Comité Social et Économique de l'UES DARTY GRAND OUEST pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.

M. PRIOU : Je vais vous présenter le rapport financier des comptes de l'exercice 2020-2021.

Je vais dans un premier temps, vous présenter les comptes de résultat et ensuite le bilan au 30 juin 2021.

Le compte de résultat du CSE reprend le cumul des budgets des attributions économiques et professionnelles et des activités sociales et culturelles.

- Compte de résultat du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.

C H A R G E S	2020/21	2019/20	P R O D U I T S	2020/21	2019/20
	CHARGES D'EXPLOITATION				PRODUITS D'EXPLOITATION
Achats de marchandises	334 320	335 325	Produits des activités	280 602	284 894
Variations de stocks	1 099	700	Dotations de l'employeur	836 554	644 831
Achats de matières et autres appro	487 125	464 747	Transf. de charges d'exploitation	404	404
Autres achats et charges externes	111 010	104 278	Autres produits d'exploitation	35 142	34 971
Dotations aux amortissements	6 826	7 588		1 152 702	965 101
Autres charges de gestion courante	15 971	33 858			
	956 351	946 496			
CHARGES EXCEPTIONNELLES			PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	19 011	6 854	Sur opérations de gestion	1 483	6
TOTAL DES CHARGES	975 362	953 350	TOTAL DES PRODUITS	1 154 185	965 107
RÉSULTAT (Excédent)	178 823	11 758	RÉSULTAT (Déficit)		
	1 154 185	965 107		1 154 185	965 107

Les produits.

- Les produits d'exploitation sont en augmentation significative, ils passent de 965 000€ à 1 153 000€, soit une évolution de 19% entre les deux exercices.
- Les dotations de l'employeur représentent 73% du total des produits d'exploitation. Elles sont de 836 500€ pour l'exercice 2020/2021 contre 644 800€ en 2019/2020. C'est le poste le plus important et celui qui connaît l'augmentation la plus significative avec une évolution de 30%. Cette progression est liée à deux éléments : une augmentation de la dotation « classique » de 17%, en fonction de l'évolution de la masse salariale et l'attribution d'une dotation complémentaire qui a été versée sur une partie de 2020 et pour l'année civile 2021.
- La participation des salariés aux activités représente 280 600€ soit 24% des produits. Ce poste est stable voire légèrement en baisse par rapport à l'exercice précédent avec un écart de 4 000€. Ces activités concernent les chèques-vacances et les prestations de location.
- Les autres produits d'exploitation correspondent au reversement de la ristourne pour les tickets-restaurant. Ce poste reste stable.

Les charges.

- Les charges d'exploitation s'élèvent à 956 351€. Ce poste est en augmentation, mais celle-ci est plus limitée, car elle n'est que de 1%.
- Les principales dépenses sont liées aux achats d'activités : achats de marchandises, variations de stock, achats de matière et autres approvisionnements et les autres charges de gestion courante. Ces achats d'activité représentent 89% du total des dépenses et connaissent une augmentation de 4 500€. Ce poste reste stable par rapport à l'exercice précédent.
- Les autres charges qui représentent 11% concernent les autres achats et charges externes. Elles affichent une légère progression pour 5 300€ entre les exercices 2019/2020 et 2020/2021. Le détail sera présenté dans le point suivant.

Le résultat.

- Cette augmentation des produits a un impact favorable sur le résultat d'exploitation. Sur l'exercice 2019/2020, celui-ci était légèrement positif avec un excédent de 19 600€ et pour l'exercice 2020/2021, il affiche un résultat de 196 000€.
- À ce résultat d'exploitation, cette année, il sera déduit un résultat exceptionnel qui est négatif pour 17 500€. Celui-ci correspond à la différence entre les charges et les produits exceptionnels. Cet écart s'explique par les activités qui ont été annulées et donc le remboursement des salariés. Les conditions d'annulation étaient différentes pour les prestataires et donc elles représentent près de 13 000€.
- Après addition du résultat d'exploitation et du résultat exceptionnel, le résultat global pour l'exercice 2020/2021 est excédentaire à 178 823€ contre un excédent de 11 758€ au titre de 2019/2020.
- Ces 178 800€ de résultat correspondent au cumul des deux budgets : fonctionnement et activités.

- **Compte de résultat Attributions Économiques et Professionnelles.**

**Compte de résultat Attributions
Economiques et Professionnelles**

	2020/2021	2019/2020	Variations	
Produits				
- Contribution employeur	180 633	154 199	26 435	
- Transferts de charges d'exploitation	404	404	0	
- Produits exceptionnels sur opérations de gestion		6	-6	
Total des produits (1)	181 038	154 609	26 428	17,09%
Charges				
- Achats et charges externes				
Matériel et petit équipement	717	1 172	-455	
Fournitures administratives	1 898	2 658	-761	
Prestations secrétariat extérieur	10 296		10 296	
Locations immobilières	195		195	
Locations mobilières	2 618	4 078	-1 460	
Maintenance	5 774	5 607	166	
Primes d'assurance	730	725	5	
Abonnements, documentation	7 563	9 070	-1 507	
Honoraires d'expert-comptable	7 410	7 200	210	
Honoraires de formations	4 495	6 360	-1 865	
Frais de déplacements	30 169	28 313	1 856	
Frais de réceptions	2 420	3 472	-1 052	
Frais de télécommunication	1 687	2 055	-368	
Frais d'affranchissement	5 594	4 489	1 105	
Frais bancaires	670	762	-91	
Sous-total	82 236	75 962	6 275	8,26%
- Autres charges de gestion courante		149	-149	-100,00%
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Sur exercices antérieurs	635	5 482	-4 846	
Sous-total	635	5 482	-4 846	-88,41%
- Dotations aux amortissements				
Sur immobilisations incorporelles	1 300	1 300		
Sur immobilisations corporelles	2 908	3 644	-736	
Sous-total	4 208	4 944	-736	-14,88%
- Dotations aux amortissements exceptionnels				
Sur immobilisations incorporelles	79		79	
Sur immobilisations corporelles		106	-106	
Sous-total	79	106	-27	-25,44%
Total des charges (2)	87 158	86 642	516	0,60%
Résultat de l'exercice (1) - (2)	93 879	67 967	25 912	

Les produits.

- Ils représentent 181 000€ contre 154 600€ en 2019/2020 soit une progression de 26 000€ (17%). Cette augmentation est liée à l'évolution de la dotation affectée à ce budget, car les produits annexes sont quasiment inexistant.

Les charges.

- Elles restent relativement stables puisqu'elles sont de 87 200€ pour l'exercice 2020/2021 contre 86 600€ pour l'exercice précédent soit une augmentation de 516€.
- Dans ces charges, le poste le plus important est les frais de déplacement avec 35% des dépenses pour un montant de 30 169€ contre 28 313€ sur l'exercice précédent. Les deux exercices ont été marqués par le Covid, de nombreuses activités se sont déroulées en distanciel. Pour rappel sur l'exercice 2018/2019, ce niveau de charges était compris entre 35 000 et 40 000€.
- Ensuite, le deuxième poste le plus marquant est celui qui concerne les prestations pour le secrétariat extérieur avec 10 300€ soit 12% des dépenses. Ce poste est nouveau sur cet exercice.
- Les dépenses relatives aux abonnements et documentations représentent 9% des charges. Celles-ci sont en légère diminution par rapport à l'année précédente.
- Les honoraires comptables représentent aussi 9% des charges, ils restent relativement stables entre les deux exercices.
- Les frais de maintenance des outils informatiques utilisés par le Comité représentent 7% des dépenses. Cette charge reste fixe.
- Le poste des locations mobilières (location de véhicules) a diminué de 1 500€.
- Le poste lié aux frais de formation est passé de 6 360€ en 2019/2020 à 4 495€ en 2020/2021.

Le résultat.

- Les produits sont en augmentation, mais les charges restent stables. Le résultat est donc excédentaire pour ce budget pour 93 879€ contre un excédent en 2019/2020 qui s'élevait 67 967€.

- En 2019/2020, 56% de la dotation avait été utilisée, pour l'exercice 2020/2021, cette utilisation s'élève à 48%. Effectivement, celle-ci est relativement faible, mais les dépenses imputables à ce budget Attributions Économiques et Professionnelles sont encadrées par la loi.

- **Compte de résultat Activités Sociales et Culturelles.**

Compte de résultat Activités Sociales et Culturelles

	2020/2021			2019/2020	Variations	
	Charges	Produits	Coût net	Coût net	Valeurs	%
Billetterie						
- Cinémas						
Ciné Nova				81	-81	
Grand écran Limoges				325	-325	
Cap Cinéma	81	55	26	328	-302	
Grand écran Libourne				68	-68	
Liberté Brest				143	-143	
Cinéma Mazarin Nevers				130	-130	
Noé Cinéma				10	-10	
Total Billetterie	81	55	26	1 085	-1 058	-97,57%
Noël						
Bons d'achats adultes	204 033		204 033	192 455	11 578	
Bons d'achats enfants	14 512		14 512	8 901	5 612	
Jouets	33 718		33 718	38 999	-3 278	
Coûts de fin d'année	47 360		47 360	35 550	11 810	
Subventions magasins				2 395	-2 395	
Total Noël	299 624		299 624	276 297	23 327	8,44%
Aide aux vacances						
Chèques vacances	338 659	209 640	129 019	130 873	-1 853	
Location mobil-homes	118 896	64 458	54 438	52 201	2 237	
Location installations du CSE	11 868	6 429	5 439	5 041	398	
Total Aide aux vacances	469 423	280 527	188 896	188 115	781	0,42%
A reporter	769 128	280 582	488 546	465 497		

Compte de résultat Activités Sociales et Culturelles (suite)

	2020/2021			2019/2020	Variations	
	Charges	Produits	Coût net	Coût net	Valeurs	%
Report	769 128	280 582	488 546	465 497	23 050	
Participation du comité						
- Evénements familiaux						
Mariage/Pacs	6 302		6 302	5 130	1 171	
Naissances	9 031		9 031	7 836	1 094	
Retraite	596		596	484	112	
Sous-total	15 929		15 929	13 582	2 377	17,54%
- Activités culturelles et sportives						
Subventions sport et culture	3 760		3 760	5 880	-2 120	
Chèques Culture	56 160		56 160	54 280	1 880	
Sous-total	59 920		59 920	60 160	-240	-0,40%
- Subventions prestataires	6 059	20	5 039	15 841	-10 802	-68,19%
- Centres de loisirs	6 249		6 249	8 593	-2 344	-27,28%
- Secours, dons	1 800		1 800	1 200	600	50,00%
Total Participation du comité	88 956	20	88 956	89 346	-10 410	-10,48%
Autres charges et produits						
Maintenance	3 198		3 198	3 160	38	
Services bancaires et assimilé	3 758		3 758	5 091	-1 333	
Adhésions et cotisations	6 501		6 501	5 768	823	
Autres charges et prod. gestion courante				106	-106	
Charges et produits exceptionnels	14 033	1 483	12 551	172	12 379	
Dotations aux amortissements	2 530		2 030	2 530		
Chèques déjeuner		34 518	-34 518	-33 434	-1 084	
Reversements distributeurs		624	-624	-1 403	779	
Total Autres charges et produits	30 119	36 625	-6 506	-18 001	11 496	-63,86%
	888 204	317 227	570 977	546 842	24 136	4,41%
			574 738	490 632	84 106	17,14%
			81 183		81 183	n.s.
Résultat de l'exercice			84 943	-56 209	141 153	

La présentation de ce budget est davantage analytique avec les différentes activités proposées par le Comité aux salariés. Pour chacune d'elles, il y a les charges avec les dépenses engagées par le CSE et les produits correspondent à la participation des salariés, donc par différence, le coût net est obtenu.

Billetterie cinémas.

- Ce poste a fortement diminué avec une baisse en coût et en volume de 97%.
- Cette billetterie est gérée en direct par le Comité. Il existe aussi de la billetterie subventionnée où les salariés font la démarche de réserver de la billetterie de cinéma sur le portail internet et le Comité attribue une subvention.

M. BRIULET : Je ne comprends pas que le montant des bons d'achat adultes ne soit pas un chiffre rond.

M. PRIOU : Il peut y avoir une différence entre la valeur faciale des bons distribués et la valeur d'achat qui correspond à une remise qui peut être consentie. De plus, il peut aussi exister des frais de gestion de commandes.

M. ROSIEK : Pour tous les bons d'achat Cadhoc (hors Chèques Culture), nous avons une remise de 3,2%.

Noël.

- Ce montant a augmenté entre le Noël 2019 et le Noël 2020, pour passer de 276 000€ à près de 300 000€. Cette activité est la plus importante, car elle représente 52% du budget.
- L'écart de 23 327€ correspond à l'augmentation des bons d'achat adultes (+11 578€) et également à la partie « colis de fin d'année » qui passe de 35 500€ à 47 300€.
- Pour les enfants, les dépenses sont concrétisées soit par la distribution de bons d'achat, soit la distribution de jouets. La somme des deux postes affiche une légère progression de 1 300€ entre les deux années.
- L'augmentation de ce poste est principalement liée à la progression du nombre de bénéficiaires.

Aides aux vacances.

- Ce poste reste stable. Il s'élevait à 188 115€ sur l'exercice 2019/2020 contre 188 896€ en 2020/2021.
- La distribution des chèques-vacances a été relativement peu impactée par les conditions sanitaires. Les règles de participations aux chèques-vacances restent les mêmes et pourtant, ce poste est en légère diminution.
- La partie location reste stable, car la période estivale a été relativement préservée du point de vue des restrictions sanitaires. Le financement moyen des locations de mobil-homes est de 46% de la part du CSE contre 43% en 2019/2020. Les locations d'installations du CSE ont connu peu de variation avec seulement 400€ d'écart entre les deux exercices.
- Ces aides aux vacances représentent 33% du budget.

Participation du Comité.

- Cette participation s'élève à 88 900€ contre 99 000€ en 2019/2020, soit une baisse de 10%. Ce poste représente 16% du budget des activités.
- La participation aux événements familiaux représente pour l'année 2020/2021 15 900€ contre 13 500€ en 2019/2020.
- Le Covid a certainement impacté les activités culturelles et sportives notamment les subventions qui sont passées de 5 880€ à 3 760€. Cette baisse est limitée en valeur, car elle ne représente que 2 000€.
- Les chèques culture sont en légère progression.
- Les subventions prestataires regroupent les abonnements, la billetterie qui sont gérés sur le portail internet. Ce poste est en baisse notamment à cause de la partie cinéma.
- La baisse du poste lié aux centres de loisirs a diminué de 2 300€, le contexte sanitaire est peut être responsable de cette diminution.
- Le poste lié aux secours et aux dons est en augmentation, car les dossiers gérés sont passés de quatre en 2019/2020 à six dossiers sur l'exercice 2020/2021.

Autres charges et produits.

- Ce sont les éléments transverses à l'ensemble des activités.
- Le coût net est négatif, il y a donc eu davantage de recettes que de dépenses pour un montant de -6 500€, sur l'exercice 2019/2020, ce coût net était de -18 000€.
- Cette différence est due particulièrement aux charges et produits exceptionnels. Ce sont les activités qui ont été annulées, mais pour lesquelles une facturation a été éditée.
- Le montant négatif s'explique par la ristourne des chèques-déjeuner sous format papier. Cette ressource sera peut-être incertaine à moyen terme.

Le résultat.

- Le coût global est de 571 000€ contre 547 000€ pour l'exercice 2019/2020 soit une évolution de 4%.
- Ce résultat est plutôt satisfaisant, car de nombreux comités sont plutôt en baisse en fonction de la nature de leurs activités, car ils ont été empêchés de réaliser certaines activités en raison du contexte sanitaire. Étant donné que les activités du Comité de DGO sont plutôt sous forme de distribution, celles-ci ont pu se maintenir.
- Face à ces 4% d'augmentation des dépenses, les recettes ont augmenté de manière beaucoup plus importante avec la progression de 17% des dotations employeur soit 84 000€ de hausse.
- La cote part de dotation complémentaire affectée sur 2020/2021 représente un peu plus de 80 000€.
- Sans ces dotations complémentaires, le résultat était équilibré, mais étant donné qu'elles n'ont pas été utilisées, le résultat de l'exercice est similaire avec un excédent de 84 943€ contre un déficit de 56 209€ au titre de 2019/2020. L'excédent de cet exercice permet de récupérer la perte qui avait pu être constatée en 2019/2020.

M. BRIULET : La dotation exceptionnelle de 83 000€ résultant d'une négociation se retrouve entièrement intégrée dans la dotation employeur alors qu'il était mentionné qu'elle devait être imputée de moitié sur l'exercice 2020/2021 et celui en cours.

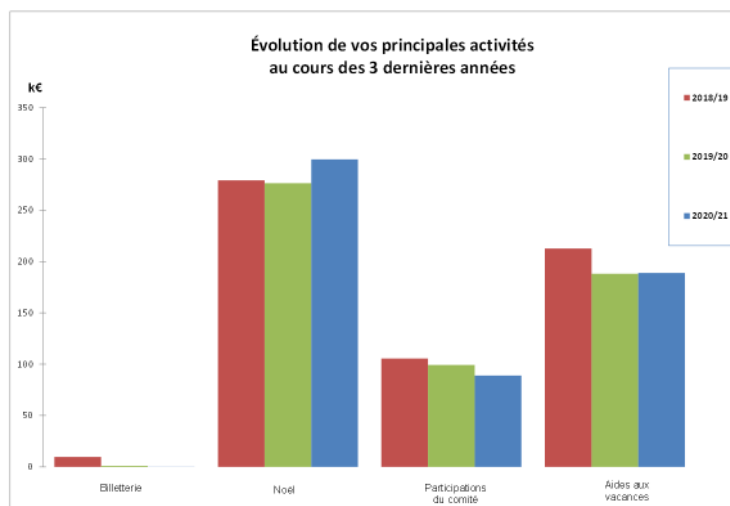
M. PRIOU : La moitié des 83 000€ a été réellement imputée, mais il y a aussi des éléments complémentaires au titre de 2020. Donc finalement, nous retrouvons dans les 81 200€, la totalité de la dotation

complémentaire de 2020, ajoutée à la moitié de la dotation complémentaire de 83 000€. Ainsi, nous avons 41 500€ (la moitié des 83 000€) plus 39 700€ concernant la dotation complémentaire de 2020.

M. BRIULET : Donc les 41 500€ n'apparaissent donc pas sur le compte de résultat.

M. PRIOU : Nous allons les retrouver sur le bilan dans les produits constatés d'avance et ils seront considérés comme des produits de l'exercice 2021/2022.

Monsieur PRIOU commente le graphique illustrant les différentes évolutions des principales activités au cours des trois dernières années.



- **Bilan au 30 juin 2021.**

BILAN AU 30 JUIN 2021

ACTIF	30/06/2021	30/06/2020	PASSIF	30/06/2021	30/06/2020
ACTIF IMMOBILISÉ			FONDS PROPRES ET RÉSERVES		
. Immobilisations incorporelles	20 562	20 562	. Report à nouveau Activ. Soc. et Cult.	357 254	406 667
. Immobilisations corporelles	13 786	14 184	. Résultat Activ. Soc. et Cult.	84 943	-56 209
	34 348	34 746	. Report à nouveau Attrib. Eco. et Prof.	139 925	78 755
- Amortissements et provisions	-27 956	-21 528	. Résultat Attrib. Eco. et Prof.	93 879	67 967
	6 393	13 219		676 003	497 180
ACTIF CIRCULANT			DETTES		
. Stocks	8 620	9 719	. Dettes fournisseurs	14 575	21 031
. Créances	147 107	110 192	. Autres dettes	2 106	764
. Disponibilités	635 312	407 033	. Produits constatés d'avance	125 847	68 514
. Charges constatées d'avance	21 098	47 327		142 527	90 309
	812 137	574 270			
TOTAL DE L'ACTIF	818 530	587 489	TOTAL DU PASSIF	818 530	587 489

M. PRIOU : Nous allons retrouver les éléments du compte de résultat sur les comptes du CSE avec le bilan au 30 juin 2021.

Actif.

- Ce sont tous les biens du comité et les éléments qui lui restaient à percevoir.

Actif immobilisé.

- Dans l'actif immobilisé, il y a les investissements qui devaient être utilisés sur plusieurs années.
- La valeur d'achat est relativement stable, elle est de 34 348€ au 30 juin 2021 contre 34 746€ au 30 juin 2020. La légère baisse s'explique par du matériel mis aux rebus au cours de l'exercice.
- Ces équipements sont présents depuis un certain temps, donc l'usure peut être constatée dans l'amortissement.
- Déduction faite de l'amortissement, la valeur nette est de 6 393€ contre 13 216€ au 30 juin 2020.

Actif circulant.

- Les éléments liés au stock restent stables. Ce sont les activités achetées qui n'étaient pas encore distribuées au 30 juin 2021.

- Les créances s'élèvent à 147 000€ notamment avec le solde des dotations de l'employeur de 75 000€. Il y a aussi les chèques-vacances qui ont pu être donnés par les salariés pour payer leurs activités et qui n'étaient pas encore reversés aux prestataires pour un montant de 30 000€. Dans ces créances, il y a aussi les acomptes ou les avoirs versés à des prestataires pour 35 000€.
- À la fin de l'exercice, le niveau de trésorerie a augmenté de manière significative pour passer de 407 000€ à 635 000€. Cette progression s'explique par le résultat excédentaire. De plus, la dotation complémentaire qui a été reçue au cours de l'année n'a pas été mise en totalité dans le résultat (41 500€).
- Les charges constatées d'avance sont en lien avec les activités de locations estivales. Ce sont les frais facturés par les prestataires pour la période après le 30 juin 2021.

M. BRIULET : Si nous avons imputé la totalité des 83 000€, le résultat serait de 125 000€ (84 000 + 41 000)

M. PRIOU : C'est exact. Le total du passif s'élève à 818 500€ et comme le Comité avait des dettes relativement limitées à hauteur de 142 500€ qui sont principalement des produits constatés d'avance, vous pouvez retrouver les 41 500€ dans les 125 847€ puisqu'une partie de la dotation concerne la période postérieure au 30 juin 2021. Ces 41 500€ n'auraient pas été dans les produits constatés d'avance, ils seraient mentionnés sur la ligne « résultat des activités sociales et culturelles ».

M. BRIULET : Il est important de le préciser, car si cette dotation avait été imputée totalement sur l'exercice, le résultat n'aurait pas été de 85 000€ et je pense qu'il aurait été souhaitable d'être vigilants sur nos dépenses.

M. PRIOU : Effectivement, si les 85 000€ tenaient compte des 41 500€, il y aurait eu un différentiel de résultat. Mais les 41 500€ ne sont pas intégrés aux 85 000€.

Passif.

Fonds propres et réserves.

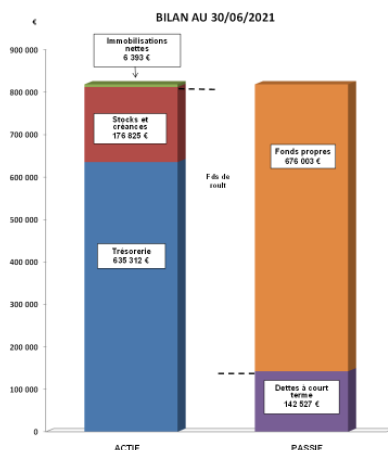
- Les fonds propres sont de 676 000€ contre 497 000€ au 30 juin 2020. Ils représentent le cumul des résultats dégagés par le CSE sur les différents budgets.
- Les réserves sont décomposées en fonction de chacun des budgets. Sur les deux premières lignes, ce sont les éléments correspondant au budget activités sociales et culturelles et pour lequel, les réserves représentent 442 000€ soit 9 mois de dotation employeur ; ce qui est généralement constaté dans les autres comités. Ces réserves peuvent permettre d'avancer des fonds en termes de trésorerie, de produire un résultat déficitaire sans que cela mette en danger la stabilité financière du Comité.
- Les deux dernières lignes correspondent aux réserves liées au fonctionnement, soit 233 000€ au 30 juin 2021, ce qui représente 15,5 mois de dotation employeur. Les textes autorisent de transférer 10% du budget attributions économiques et professionnelles vers le budget activités sociales et culturelles, pour le Comité de DGO, il serait donc possible de transférer 9 300€ en fléchissant l'utilisation.

Dettes.

- Les dettes fournisseurs diminuent légèrement.
- Pour les produits constatés d'avance, en déduisant les 41 500€, ce sont les activités de locations estivales facturées aux salariés au titre de l'été 2021.

Constat.

Cet exercice a permis de consolider les réserves du Comité.



Les fonds de roulement sont d'approximativement 670 000€. Mais la trésorerie est légèrement inférieure avec 635 312€, car les stocks et les créances étaient supérieurs aux dettes. Ainsi, il est nécessaire de ne pas utiliser la totalité de ces réserves, car celles-ci permettent de faire le tampon entre les entrées et les sorties de fonds. Les réserves importantes du Comité permettent d'envisager sereinement les exercices à venir et de construire des budgets à l'équilibre voire déficitaire, si le souhait est de diminuer ce niveau de réserve.

M. ROSIEK : Est-ce que l'affectation de ces 10% doit être fléchée vers une seule ou plusieurs activités ?

M. PRIOU : Ce transfert peut s'opérer vers plusieurs activités, mais elles doivent être identifiées.

M. HEREDIA : Dans la plaquette qui nous a été envoyée par notre trésorier, il y a un item intitulé « amendes et pénalités » pour un montant de 13 277€, j'aimerais savoir à quoi correspond cette dépense ?

M. PRIOU : Ce sont les activités qui ont été annulées et pourtant qui ont été facturées par les prestataires. Nous avons isolé ces activités en les mentionnant dans l'item « pénalités ».

M. ROSIEK : Ce sont principalement sur des séjours.

M. HEREDIA : Donc, d'un point de vue comptable, cette charge devait être insérée dans cette rubrique.

M. PRIOU : Nous avons considéré ces charges comme des indemnités : des frais versés sans contrepartie. Effectivement, le terme « amendes et pénalités » n'est peut-être pas le plus approprié, mais nous considérons ces charges comme un élément exceptionnel.

M. BRIULET : Nous avons pu observer une augmentation de 17% de la part de la dotation de l'employeur et un complément de dotation qui sera versé sur l'exercice suivant, mais ces situations ne vont pas se reproduire tous les ans. Il faut donc être attentifs même si nous avons de réserves. Peut-être que nous allons obtenir à nouveau une dotation exceptionnelle de la part de l'employeur, mais si ce n'est pas le cas, nous allons devoir utiliser nos réserves pour fournir les mêmes prestations.

M. PRIOU : Vous pouvez effectivement réaliser des prospectives sur les exercices suivants : les tendances de l'effectif, le remplacement de salariés par de plus jeunes, etc. Effectivement, le versement de dotations complémentaires ne sera probablement pas récurrent, c'est pour cela qu'elles sont isolées dans les produits exceptionnels. J'ajouterai aussi l'évolution des ristournes de ticket-restaurant qui représente approximativement 30 000€ sur une année. En effet, cette ressource va s'amenuiser à court terme. Votre force est d'avoir ce niveau de réserve qui vous permet d'avoir le temps de la réflexion, de l'étude et de l'analyse. Si certaines décisions ne produisent que des effets à court ou long terme, les réserves vous permettent d'anticiper les actions à venir.

M. DILOGEANT : Effectivement, avec la mise en place de la carte-restaurant, les crédits non utilisés sont reportés sur l'année suivante, donc nous risquons de percevoir moins de rétrocession au titre du CSE.

M. BRIULET : De plus, je pense aussi que la baisse de l'ancienneté pour l'accès aux activités du CSE va certainement influencer les dépenses. Tous ces éléments doivent être présents lors de la construction du budget prévisionnel, même si nous avons quelques réserves, car à long terme, nous serions obligés de revoir certains postes.

M. ROSIEK : La baisse de l'ancienneté n'aura d'impact que sur l'année 2022 et uniquement sur six mois. Et comme l'évoquait Monsieur PRIOU, avec les réserves, nous avons la capacité d'anticiper l'impact de la baisse d'ancienneté.

M. BARAN : Et pourquoi uniquement sur six mois ?

M. ROSIEK : Les règles sont modifiées au mois de janvier sur un exercice qui se termine le 30 juin 2022, donc nous avons six mois pour analyser réellement les impacts sur le budget.

M. BRIULET : Les effets seront principalement visibles à la fin de l'année 2022.

Mme N'GOLET : Donc si je comprends bien, les cartes-restaurant ne permettront plus de rétrocessions au CSE.

M. PRIOU : Je ne sais pas comment la ristourne est déterminée par l'organisme gestionnaire des titres restaurant. Est-ce que ce sont les remontées globales de leurs clients et que des quotes-parts sont faites ? Ou est-ce que ces remontées sont individualisées par entreprise ? Dans tous les cas, étant donné que de nombreuses entreprises adoptent la dématérialisation, les rétrocessions vont diminuer de manière significative.

M. DIOLOGEANT : Précédemment, le montant des chèques-restaurant non utilisés était rétrocédé, mais avec la carte, le solde est reporté sur l'année suivante, donc les rétrocessions vont disparaître. Tous ces éléments étaient indiqués dans la présentation qui nous a été faite lors du CSE du mois de décembre 2021.

M. ROSIEK : Je pense qu'il serait intéressant de faire un point avec Martine GUIBERT sur le sujet.

M. DE LAPLAGNOLLE : Je vous propose d'évoquer ce sujet lors du CSE du 27 janvier 2022.

Après échanges entre les élus et monsieur Maxime PRIOU, suite à des demandes de précisions sur le bilan et les activités du CSE, Monsieur DE LAPLAGNOLLE propose de passer à la consultation de ce 1^{er} point.

À l'issue de la consultation des élus, le résultat est le suivant : 18 votes favorables.

Les élus émettent donc un vote favorable et valident les comptes du Comité Social et Économique de l'UES DARTY GRAND OUEST pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.

M. ROSIEK : Merci, Monsieur PRIOU, pour votre présentation.

2 Information et consultation du Comité Social et Économique de l'UES DARTY GRAND OUEST sur la résolution d'affectation du résultat du Comité Social et Économique de l'UES DARTY GRAND OUEST pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.

M. ROSIEK : Je vous propose de reporter la totalité du résultat excédentaire de **178.823€** dans le « Report À Nouveau » et de l'affecter la manière suivante : RAN AEP pour **93.879€** et RAN ASC pour **84.944€**.

À l'issue de la consultation des élus, le résultat est le suivant : 18 votes favorables.

Les élus émettent donc un vote favorable à l'unanimité, sur l'affectation du résultat du Comité Social et Économique de l'UES DARTY GRAND OUEST pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.

M. ROSIEK : Comme le code du travail nous le permet en son article L2315-61, je vous propose de transférer 10% du résultat excédentaire des AEP vers le budget des ASC, soit **9.387,90€** afin de financer la maintenance informatique CyberCE, gestionnaire de notre site internet (pour 6.600€) et 50% de l'augmentation du budget des colis (+ 5.700€ à N-1).

M. BARAN : Récemment, nous avons eu une présentation des offres du prestataire « TOUTES MES AIDES » et celles-ci nous semblaient intéressantes, serait-il possible de transférer ce résultat excédentaire pour la mise en place de cette prestation ?

M. ROSIEK : Nous ne pouvons pas affecter une partie du budget sur une prestation que nous n'avons pas encore validée.

M. BRIULET : Cette dépense doit s'inscrire dans le cadre du budget prévisionnel.

M. VILLA : Mais je ne comprends pas cette affectation à la maintenance du site. Est-ce qu'il y a eu une augmentation sur ce poste ? En effet, ces frais auraient dû être budgétés ?

M. ROSIEK : En fait, ce ne sont pas des frais de maintenance mais plutôt l'abonnement via DIP STORE pour le fonctionnement du portail et la participation pour l'achat de billetterie.

Mme N'GOLET : Est-ce que l'abonnement a augmenté ?

M. ROSIEK : Mais nous n'avons jamais parlé d'augmentation du prestataire. Le vote des élus porte sur l'affectation des 10% du résultat exceptionnel des AEP sur un ou plusieurs poste(s) des ASC. Je vous rappelle qu'historiquement, ce type d'abonnement était prélevé dans le budget des ASC dans sa totalité. En voulant nous conformer aux recommandations de l'URSSAF et de l'Expert-comptable, nous avons décidé de nous servir des 10% pour financer cet abonnement à DIP STORE.

Si vous le préférez, nous pouvons acter que cette somme de 9.387,90€ soit uniquement destinée à couvrir l'augmentation des bons d'achat qui sont passés à 100€ et des colis.

M. BRIULET : Mais comme nous l'a indiqué Monsieur PRIOU, l'important est de flécher le versement des 10% du résultat excédentaire vers un poste des œuvres sociales.

Il me semble qu'il serait intéressant, lors de la présentation du bilan, que soit aussi présenté le budget prévisionnel. Ainsi, nous pourrions affecter ces 10% d'excédent vers les postes les plus importants.

M. DIOLOGEANT : Mais sémantiquement, il me semble qu'il est préférable de flécher la majorité de versement exceptionnel vers la maintenance du site CyberCE plutôt que vers les chèques-cadeaux ou les colis de fin d'année.

M. VILLA : Je n'en suis pas persuadé.

M. ROSIEK : Je vous rappelle que nous avons procédé de la même manière en 2021 pour l'exercice 2020. En effet, de mémoire, nous avons un excédent de 6 700€ et qu'il avait été fléché sur l'abonnement DIP STORE.

Je vous propose de modifier l'intitulé de la résolution d'affectation de l'excédent comme suit :

« Comme le code du travail nous le permet en son article L2315-61, je vous propose de transférer 10% du résultat excédentaire des AEP vers le budget des ASC, soit **9.387,90€** afin de financer l'abonnement à CyberCE, gestionnaire du service billetterie en ligne subventionné via la plateforme EMILE'S (pour 6.600€) et 50% de l'augmentation du budget des colis (+ 5.700€ à N-1) ».

M. BRIULET : Il serait préférable que soit présenté le budget prévisionnel

Le résultat du vote est le suivant : 1 absentions, 17 favorables.

Les élus valident le transfert de 9.387,90€ du budget des AEP vers celui des ASC.

3 Présentation du rapport de gestion du Comité Social et Économique de l'UES DARTY GRAND OUEST du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.

En l'absence de Monsieur PHILIPOT, trésorier, Monsieur ROSIEK présente la synthèse des consommations des salariés :

- 91 personnes ont sollicité la subvention « Centre de loisirs »,
- 341 personnes ont commandé des places de cinéma,
- 1334 salariés ont bénéficié des chèques-vacances,
- 65 salariés ont obtenu la subvention « mariage /PACS »,
- 79 dossiers « naissances »,
- 447 Cartes prépayés NETFLIX,
- 1498 dossiers de chèques-culture,
- 6 dossiers d'aide sociale,
- 138 salariés ont bénéficié des séjours vacances haute et basse saison,
- 10 berceaux « Chaperon Rouge » sont occupés, suite au départ de 2 salariés de l'entreprise les 2 places disponibles sont réattribuées a 2 salariés actifs il y a en attente 7 salariés,
- 1700 enfants ont bénéficié de l'activité Noël, soit en jouet ou en bon d'achat.

Les élus du CSE remercient le secrétaire pour la présentation et le trésorier pour son travail.

M. BRIULET : Il serait intéressant de connaître le nombre de bons d'achats adultes réellement utilisés, car apparemment vous attendez un avoir relativement important.

M. ROSIEK : Nous compléterons ces informations sur les chèques vacances lors de la réunion de préparation du mois de février 2022.

Comme l'a évoqué Monsieur PRIOU, notre budget, malgré la crise sanitaire a été utilisé à 98%, ce qui n'est pas le cas pour d'autres CSE. Nous pouvons nous féliciter que ce budget soit correctement géré et que les salariés de DGO puissent en profiter à presque 100%.

4 Points divers.

- Organisation du CSE du 27 janvier 2022.

M. DE LAPLAGNOLLE : Au regard du contexte sanitaire, il n'est pas envisageable d'organiser le CSE de la semaine prochaine en présentiel. Je vous rappelle que les mesures de télétravail ont été reconduites pour 15 jours.

Je sais que certains d'entre vous plaident pour la tenue de CSE en présentiel. Je sais ce qui est indiqué dans notre accord. De plus, lors des négociations de cet accord, de nombreux débats concernaient ce sujet et je souhaitais être plus incisif sur la capacité de l'entreprise à imposer les réunions en distanciel, vous m'aviez répondu que tout le monde serait raisonnable et que les bonnes décisions seraient prises collectivement. Par conséquent, maintenir un CSE en présentiel ne me semble pas être une décision collective raisonnable.

Je souhaite, donc, organiser le prochain CSE en distanciel. Pour être tout à fait transparent, dans une entité du Groupe, RELAY, le CSE a saisi la DIRRECT pour savoir si l'entreprise était en droit d'imposer un CSE en distanciel dans le contexte actuel. Nous pouvons, effectivement, attendre la décision de la DIRRECT, mais je peux vous assurer que l'ensemble des entités du Groupe organise les réunions en distanciel pour les semaines à venir.

Je comprends parfaitement que vous préféreriez que les réunions se déroulent en présentiel, mais je pense qu'il faut savoir patienter.

Avez-vous des remarques ou des questions sur ce sujet ?

M. HARRE : Pour la CFE-CGC, nous estimons que la sécurité est la priorité donc nous sommes d'accord pour que le CSE du 27 janvier 2022 se déroule en distanciel.

M. DIOLOGEANT : Je n'ai pas d'avis sur cette question, je me conformerai à la décision de l'ensemble des élus.

M. BRIULET : Il faut aussi voir si nous ne sur-réagissons pas par rapport au protocole sanitaire. En effet, si celui-ci correspond aux conditions de réunion, il doit s'appliquer. La prévention, ce sont les gestes barrières et l'aération des locaux. Donc si nous respectons le protocole sanitaire, nous pouvons nous réunir.

M. ROSIEK : J'entends les différents arguments, mais je vous rappelle que techniquement, il est complexe d'organiser une réunion en mixte c'est-à-dire en présentiel et en distanciel.

Effectivement, suivant l'avenant à l'accord CSE, nous pouvons décider de faire cette réunion en présentiel. Concernant la « sur-réaction », si nous étions une dizaine d'élus, je pense que cet argument sera entendable mais je vous rappelle que nous serons plus de vingt-cinq au prochain CSE.

M. HEREDIA : Je ne m'opposerai pas à l'aspect juridique de cette décision.

Comme beaucoup, je souhaiterais que la prochaine réunion se déroule en présentiel, mais il convient d'être prudents et raisonnables. Par conséquent, je ne m'oppose pas à ce que la prochaine réunion du CSE se déroule en distanciel. Cependant, je pense qu'il serait intéressant que la décision de la DIRRECT pour le CSE de l'entité RELAY nous soit communiquée.

Mme N'GOLET : J'espère que l'immunité collective et les vaccins permettront que la réunion du CSE du mois de février 2022 soit en présentiel.

M. DIOLOGEANT : Monsieur DE LAPLAGNOLLE, pourriez-vous nous confirmer les modalités d'organisation de la prochaine réunion CSE ?

M. DE LAPLAGNOLLE : La réunion du prochain CSE du 27 janvier 2022 se déroulera en distanciel.

- NAO 2022.

M. MARANDEAU : J'entends la position de chacun pour la tenue de la réunion du CSE en distanciel. Toutefois, je vous rappelle que nous avons des réunions de négociation sur les NAO qui doivent se tenir sur ce trimestre et si la situation sanitaire perdure jusqu'au mois de mars 2022, quelles seront les modalités d'organisation ? Selon moi, ces négociations sur les NAO ne peuvent pas se tenir en distanciel.

M. DE LAPLAGNOLLE : Les dates de NAO sont les suivantes :

- 25 février 2022,
- 8 mars 2022,
- 24 mars 2022.

M. BRIULET : Donc l'application des nouvelles mesures NAO s'appliquera au 1^{er} mars 2022.

M. DE LAPLAGNOLLE : Généralement, elles sont applicables au 1^{er} mai voire au 1^{er} juillet.

Mme DA ROCHA PEREIRA : Je vous rappelle que certaines mesures sont toujours en attente.

M. HEREDIA : J'ai encore en mémoire des promesses que vous aviez faites pour les NAO 2022, Monsieur DE LAPLAGNOLLE.

M. BRIULET : Une application au 1^{er} juillet 2022 me paraît inopportune étant donné les évolutions récentes du SMIC et du minimum conventionnel. À ce titre, je pense qu'il est urgent de revoir notre grille de rémunération, donc la date du 1^{er} juillet voire celle du 1^{er} mars me paraît extrêmement lointaine.

M. MARANDEAU : Allez-vous faire des NAO simultanées sur toutes les filiales ?

M. DE LAPLAGNOLLE : Les dates sont presque coordonnées dans les trois filiales.

M. MARANDEAU : Je me répète, mais il est important que les réunions de négociation des NAO se déroulent en présentiel. En effet, nous savons que la condition du présentiel est un sujet Groupe, il est nécessaire que le message soit passé au niveau du Groupe.

M. DE LAPLAGNOLLE : Nous ne sommes que le 20 janvier 2022 et nous avons encore un mois pour organiser ces réunions.

M. DIOLOGEANT : Est-ce que l'abandon du projet de filières a eu une incidence sur les sommes qui seront octroyées pour les NAO ?

M. DE LAPLAGNOLLE : Il n'y aura pas d'impact. Le principe d'enveloppes personnalisées est maintenu, elles seront donc différentes suivant les entités. À ce stade, c'est tout ce que je peux vous dire, mais selon moi, l'enveloppe est plutôt satisfaisante.

De mémoire sur les NAO 2020, nous avons deux sujets que nous n'avons pas traités :

- L'engagement d'ouvrir des négociations sur la mobilité.
- Le variable des CPS.

Au sujet de la mobilité, nous allons profiter de certaines données fournies par le Groupe qui s'est emparé du sujet récemment. De plus, une récente loi sur la mobilité impose un certain nombre d'obligations aux employeurs.

Concernant le variable des CPS, selon moi, ce sujet va avancer rapidement, car le critère « taux de réparé sans pièce ou le réparé non réparé » a été supprimé. En revanche, je ne sais pas si cet élément peut être traité en dehors des NAO 2022.

M. HEREDIA : Je vous rappelle aussi qu'il y avait le sujet des techniciens « hors grille ».

M. DE LAPLAGNOLLE : Effectivement, mais je m'étais engagé à traiter ce sujet lors des NAO 2022, donc aucun retard n'a été pris sur ce sujet.

M. PERUCAUD : Il reste aussi des questions en suspens sur la rémunération des vendeurs lorsqu'ils réalisent des ventes en visio.

M. DE LAPLAGNOLLE : Ce sont des sujets qui ont été évoqués en CSE. Et il me semble que concernant les ventes en visio, je vous avais annoncé que nous reviendrions vers vous au mois de mars 2022 avec des données exploitables.

De plus, nous devons ouvrir des négociations sur un accord « Égalité hommes/femmes ».

M. BRIULET : Ces négociations sont prévues dans le calendrier social 2022.

- Résultats financiers 2021.

M. HARRE : Monsieur DE LAPLAGNOLLE, avez-vous eu les résultats des trois filiales ?

M. DE LAPLAGNOLLE : Ces résultats sont en cours de consolidation, je préfère avoir les résultats définitifs avant de vous les présenter. Le résultat de l'année 2021 sera satisfaisant, ensuite la question est de savoir à quel degré il sera satisfaisant.

M. MARANDEAU : Des rumeurs circulent sur le fait que 100% du résultat du Groupe provient de DARTY.

M. DE LAPLAGNOLLE : Une majorité certainement, mais ce n'est pas 100%, car il faut tenir compte des filières internationales comme la Suisse, la Belgique et l'Espagne.

M. BEAUBOIS : Il me semble que les résultats de ces entités sont relativement anecdotiques donc je ne pense pas qu'ils pourront influencer le résultat global.

- Accord télétravail

M. BRIULET : La CGT a signé l'accord Télétravail.

M. DE LAPLAGNOLLE : Nous avons obtenu une signature unanime de l'accord télétravail. Cet accord va être déposé à la DIRRECTE et sera applicable au 1^{er} février 2022.

La réunion est close à 12h.

Le Secrétaire du CSE

M. Gérard ROSIEK

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Rosiek', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.